

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Douze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – MM. Lucas ALBERI – Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Nina PAULON (excusée ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Nadia CELINI – Yane BEZIAT (excusée ; pouvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE) – Jocelyne VIROLAN.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**MAINTIEN DU PROJET DE
RÉALISATION D'UN GYMNASSE
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE
DU GOSIER**

CM-2020-5S-DS-86

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2015-10S-DAF-115 du 17 décembre 2015, portant approbation du programme pluriannuel d'investissement 2016/2020 ;

Vu la délibération n° CM-2017-2SE-DAF-90 du 23 octobre 2017 portant modification du plan pluriannuel des investissements 2016/2020 et notamment

des projets de la Commune bénéficiant d'une subvention du Conseil régional dans le cadre de l'opération "la Région à domicile" ;

Vu la convention établie le 27 septembre 2018 entre la Municipalité et la région Guadeloupe, portant sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 040 000 € permettant la réalisation de ce gymnase ;

Considérant les besoins récurrents du tissu associatif gosiérien en matière de salles couvertes ;

Considérant les exigences réglementaires de la pratique de sport en salle ;

Considérant la volonté de la ville du Gosier de soutenir et d'accompagner le milieu associatif sur son territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De confirmer la réalisation d'un gymnase sur le territoire de la ville du Gosier.

Article 2 : D'approuver le plan de financement comme suit :

DÉPENSES	Montants HT
Etudes	137 022,00 €
Travaux	3 616 483,00 €
Autres	160 495,00 €
TOTAL	3 914 000.00 €

RECETTES	Montants
Conseil Régional	2 040 000,00 €
Etat (CNDS)	780 000,00 €
Europe	300 000,00 €
Ville	794 000,00 €
TOTAL	3 914 000,00€

Article 3 : La directrice générale des services et le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
25 NOV. 2020

Et publication ou notification
le
26 NOV. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 12 novembre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Maintien du projet de réalisation d'un gymnase sur le territoire de la ville du Gosier

Date de transmission de l'acte : 25/11/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 25/11/2020

Numéro de l'acte : CM20205SDS86 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201112-CM20205SDS86-DE

Date de décision : 12/11/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres